

PRE-TESTS - RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE

Quelle(s) étude(s) sont soumises à l'approbation de l'ANSM ?

- A – Les recherches impliquant la personne humaine à haut risque (RIPH n°1)
- B – Les recherches impliquant la personne humaine à bas risque (RIPH n°2)
- C – Les recherches impliquant la personne humaine non interventionnelles (RIPH n°3)
- D – Les recherches sur données (Hors loi Jardé)
- E – Toutes les types d'études susmentionnées

(Réponse A)

Le comité d'éthique en Infectiologie a pour objectifs :

- A – D'évaluer les recherches ne rentrant pas dans le cadre de la loi Jardé
- B – D'évaluer les recherches rentrant dans le cadre de la loi Jardé
- C – De faciliter la publication d'études dans les journaux scientifiques
- D – D'évaluer et de donner un avis en termes de pertinence scientifique ou médicale, de balance bénéfique / risque de la recherche
- E – d'éviter de faire des démarches auprès de la commission nationale informatique et liberté (CNIL)

(Réponse A- C - D)

Quelles sont les possibilités de financement d'un projet d'étude multicentrique en France ?

- A – Financement industriel privé
- B – PHRC de la DGOS
- C – SPILF
- D – CMIT
- E – H 2020

(Réponse A et B)

Concernant le score SIGAPS :

A- il se calcule selon la position des auteurs

B- il se calcule selon l'*impact factor* de la revue

C- il se calcule selon le rang (A, B, C, etc.) de la revue

D- 1 point sigaps rapporte environ 500 euros par an pendant 2 ans à l'institution de l'auteur concerné

E- Le financement rapportés par les points SIGAPS apparaissant dans les MERRI d'un service ou d'un établissement

(Réponse A, C, E)

Concernant le Pipeline Recherche RÉJIF, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) vraie(s) :

A- La durée d'un cycle d'autorisations est de 3 mois

B- Il permet la soumission du protocole au comité de protection des personnes

C- Il permet la soumission du protocole au CER-MIT

D- Il concerne les études sur données

E- Permet la diffusion d'appels à observations

(Réponses A, C, D, E)